

 Département du Territoire de Belfort  Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 064-2024 Compte Administratif  Séance du 18 juin 2024	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 29 Nombre de conseiller absents 13 Dont suppléés 1 Dont représentés 1
---	--	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUBBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUBBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 31  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....	508 590,18			2 679 295,32	508 590,18	2 679 295,32
Opérations de l'exercice....	2 297 395,81	1 903 853,62	10 812 890,73	11 371 591,79	13 110 286,54	13 275 445,41
<b>TOTAUX</b>	<b>2 805 985,99</b>	<b>1 903 853,62</b>	<b>10 812 890,73</b>	<b>14 050 887,11</b>	<b>13 618 876,72</b>	<b>15 954 740,73</b>
Résultats de clôture.....	902 132,37			3 237 996,38	902 132,37	3 237 996,38
Restes à réaliser.....	91 374,76	757 058,89			91 374,76	757 058,89
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>993 507,13</b>	<b>757 058,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 237 996,38</b>	<b>993 507,13</b>	<b>3 995 055,27</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>236 448,24</b>			<b>3 237 996,38</b>		<b>3 001 548,14</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. ARTHOLDER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, D. ILTS, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIHSCH, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme,  
 Le Président,  
  
  
 Jean-Luc ANDERHUBBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".  
 Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".